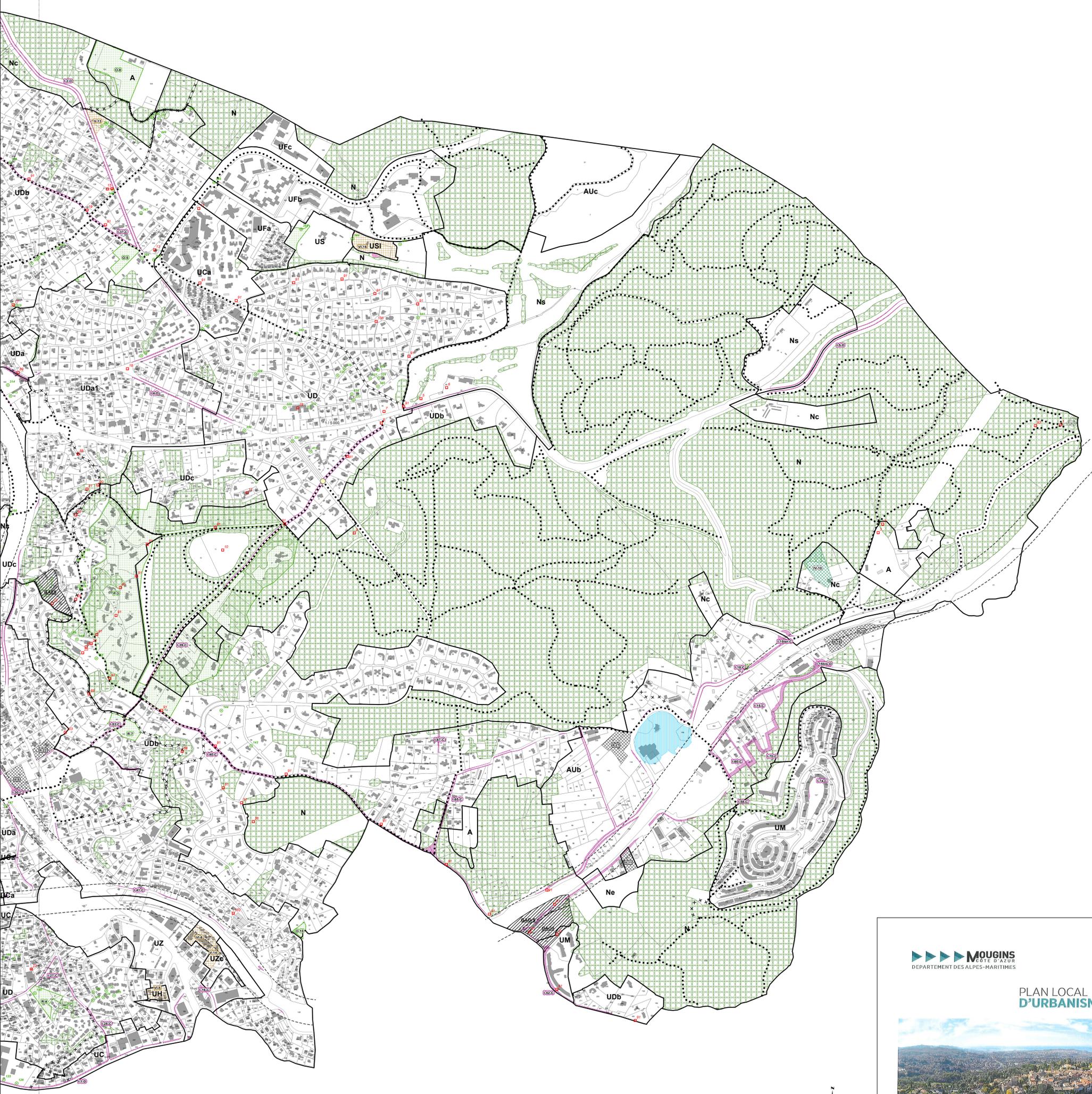


- Adres et entités remarquables classés
- Eléments patrimoniaux à protéger
- ✕ ✕ ✕ Emplacements Réservés pour cheminements piétons
- ● ● Emplacements Réservés pour cheminements piétons à conserver
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
- Limite de zones
- Espace Boisé Classé
- Espace végétalisé à valoriser
- Espace naturel à protéger (zone d'habitat Orchoïdes)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacements réservés pour voies publiques
- Emplacement réservé pour espaces verts
- Emplacement réservé pour équipement de superstructure
- Servitude de Mité Sociale - art. 151-41 4°
- Zone exposée à un aléa élevé à très élevé de Mouvement de terrain
- Zone inondable risque fort
- Zone inondable risque modéré



- Adres et entités remarquables classés
- Eléments patrimoniaux à protéger
- ✕ ✕ ✕ Emplacements Réservés pour cheminements piétons
- ● ● Emplacements Réservés pour cheminements piétons à conserver
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
- Limite de zones
- Espace Boisé Classé
- Espace végétalisé à valoriser
- Espace naturel à protéger (zone d'habitat Orchoïdes)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacements réservés pour voies publiques
- Emplacement réservé pour espaces verts
- Emplacement réservé pour équipement de superstructure
- Servitude de Mité Sociale - art. 151-41 4°
- Zone exposée à un aléa élevé à très élevé de Mouvement de terrain
- Zone inondable risque fort
- Zone inondable risque modéré

0 75 150 300 Mètres

**MOUGINS**  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**PLAN LOCAL D'URBANISME**



**PLAN DE ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES**  
5b Est Echelle 1/5000

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010

Révision simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2014

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2015

Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 01 novembre 2015

Modification n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013

Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013

Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 février 2021

Déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2018

Mise à jour du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 4 janvier 2017

Mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 22 mars 2019

Mise à jour des annexes avec intégration du Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de terrain et suppression de la ZAC de la Colle par arrêté du Maire du 25 juin 2020

Mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique et des annexes avec intégration du Règlement Local de Publicité par arrêté du Maire du 7 février 2022

Mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 26 janvier 2023

**Modification n°5 approuvée par délibération du Conseil municipal du 22 décembre 2025**

